

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau de la légalité et des élections

Affaire suivie par : Mme Sylvie DAVORY

Tél.: 02 37 27 70 54 / 72 64

Mèl: pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

ARRÊTÉ n°2021-15 relatif à l'implantation des bureaux de vote de la commune de Commune-Nouvelle-d'Arrou pour les élections prévues en 2021

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code électoral et notamment les articles L 17, R 28 et R 40;

Vu l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n°5a/2021 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral nº 2020-13 du 26 août 2020 modifié, relatif au nombre et à l'implantation des bureaux de vote du département d'Eure-et-Loir pour l'année 2021,

Vu la demande de M. le Maire de Commune-Nouvelle-d'Arrou sollicitant le déplacement de 5 bureaux de vote de la commune :

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir;

ARRETE

Article 1^{er}: Les bureaux de vote n° 1, n° 2, n° 3, n° 4 et n° 6 de la commune de Commune-Nouvelle-d'Arrou sont déplacés provisoirement, à l'occasion des scrutins de 2021, aux adresses suivantes :

Bureau n° 1 : Salle des fêtes

13 rue Moigneau - Arrou - 28290 Commune-Nouvelle-d'Arrou

Bureau n° 2 : Salle des fêtes

13 rue Moigneau - Arrou - 28290 Commune-Nouvelle-d'Arrou

Bureau n° 3: Ancienne mairie – salle polyvalente

34 rue Francis Bretheau - Boisgasson - 28290 Commune-Nouvelle-d'Arrou

Bureau n° 4 : Salle des fêtes

Rue de la salle des fêtes/du Cimetière - Châtillon-en-dunois - 28290 Commune-Nouvelle-d'Arrou

Bureau nº 6 : Salle des fêtes

1 rue Rabelais - Langey - 28290 Commune-Nouvelle-d'Arrou



Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Maire de Commune-Nouvelle-d'Arrou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera régulièrement publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le

3 1 MARS 2021

Le Préfet, Pour le Préfet, Le Secrétaire Général

Adrien BAYLE